

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 497 761

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 81 00697

(54) Dispositif de ris faisant varier la dimension d'une voilure.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). B 63 H 9/10.

(22) Date de dépôt..... 14 janvier 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 28 du 16-7-1982.

(71) Déposant : ANDRE Jean, résidant en France.

(72) Invention de : Jean André.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : A. Roman,
35, rue de Paradis, 13001 Marseille.

L'objet de l'invention concerne un dispositif de ris faisant varier la dimension d'une voilure.

Il est destiné à permettre partant d'une manoeuvre simplifiée l'augmentation ou la diminution de la voilure d'une 5 planche à voile ou des voiles avant des embarcations.

Les dispositifs utilisés jusqu'à ce jour consistaient en une portion de voile disposée pour être soustraite à l'action du vent ; suivant leurs dimensions les voiles avaient une ou plusieurs bandes de ris pourvues d'une toile de renfort pour limiter la largeur du replis avec des oeillets dans lesquels s'amaraient les garcettes ; ces portions de voiles étaient roulées et formaient des épaisseurs gênant la navigation et ces éléments ne pouvaient équiper les planches à voiles.

En effet, l'usager en équilibre instable, ne pouvait effectuer ces manoeuvres en cours de navigation ; il devait alors monter divers types de voiles adaptées à la météorologie du jour. En cas de changement de temps, on était dans l'impossibilité d'adapter la voilure aux nécessités du moment, ce qui présentait parfois de graves dangers.

Le dispositif suivant l'invention supprime ces inconvénients et permet à l'usager d'une planche à voile avec une voilure unique de l'adapter à tout moment et rapidement à toutes les nécessités de la navigation.

Il est constitué par le formage de lignes de pliages sur la partie inférieure de la voilure avec confection de poches à lignes courbées, recevant les replis pour permettre la fixation de fermetures à curseur alors que la gaine de mât comporte une fenêtre à sa base et une ouverture à sa partie supérieure.

Sur les dessins annexés donnés à titre d'exemple non limitatif d'une des formes de réalisation de l'objet de l'invention :

La figure 1 représente vu en élévation l'ensemble de la voilure.

Les figures 2, 3, 4, montrent à des échelles différentes, le mode de repliement des secteurs de pliage.

Les figures 5, 6, 7, représentent les variations de dimensions des voilures obtenues.

La voile 1, Fig 1, comporte des intervalles parallèles constituant des lignes de pré-pliages 2, 3.

Les dimensions des surfaces ainsi délimitées sont d'égales surfaces mais peuvent suivant les nécessités varier, par 5 exemple : celle du bas est plus importante que celle située au-dessus.

Une gaine de mât 4 est prévue avec fenêtre 5 de grande dimension supprimant les fenêtres multiples.

Lorsqu'on désire réduire la voilure, on replie la surface 10 face 6 sur la surface 7, mais les extrémités 8, 9, débordent, car la base est plus large que les secteurs superposés.

On replie alors les pans d'extrémités 10, 11. Les angles 12, 13 sont égaux et symétriques. Ces pans repliés autour de la ligne pré-formée 14 qui forme charnière, pénètrent dans 15 les pochettes 15, 16, préalablement établies et rapportées sur les secteurs de repliement.

Un secteur de fermeture à glissière 17 avec curseur immobilise instantanément ce repliement sans alourdir la voile par un rouleau, mais en diminuant la surface.

20 La ligne courbée des pochettes supprime les angles droits des pliages et donne la possibilité de l'emploi de fermetures rapides et légères.

Il suffit de replier les surfaces 6, 7, contre la surface 18 pour obtenir les trois dimensions de voiles 19, 20, 21, 25 fig 5, 6, 7.

Il est possible de remplacer les fermetures à glissière par des surfaces auto-adhésives et les voilures peuvent être fabriquées avec des épaisseurs dégressives vers le bas pour réduire encore l'encombrement des replis.

30 Par le fourreau 4 avec les modifications de surface, la voile se règle en hauteur, fig 5, 6, 7.

Pour cela le fourreau 4 n'est pas fermé à sa partie haute 23. Une petite poulie fixée en haut de mât avec la drisse passant dans le fourreau, ou un bout frappé au sommet avec 35 œillet en haut de voile, sont utilisables à ces fins.

Des points d'attache d'amure 25, 26, 27 sont prévus à la partie avant de la voile et des points d'écoute 22, 23, 24 sont placés à l'arrière ; ils permettent la fixation des voiles sur le mât et la "wishbone".

5

Par contre les secteurs repliables ne comportent pas de fourreau. Ils seront simplement ralingués par un tresse.

Les têtes de "wishbone" 20 sont fixées sur le mât à travers la fenêtre 5 sans détachement, à l'aide de garckettes et olives fixées de part et d'autre de la fenêtre verticale 5.

10

Toutefois les formes, dimensions et dispositions des différents éléments pourront varier dans la limite des équivalents, comme d'ailleurs les matières utilisées pour leur fabrication, sans changer pour cela la conception générale de l'invention qui vient d'être décrite.

REVENDICATIONS

1° Dispositif de ris destiné à permettre partant d'une manoeuvre simplifiée l'augmentation ou la diminution de la voilure d'une planche à voile ou des voiles avant des embarcations se caractérisant par une voilure (1) avec traçage des secteurs 5 de repliement de base (2, 3) et une gaine de mât ouverte à sa partie supérieure comportant une fenêtre à sa partie inférieure qui s'arrête à la hauteur des secteurs de pliage.

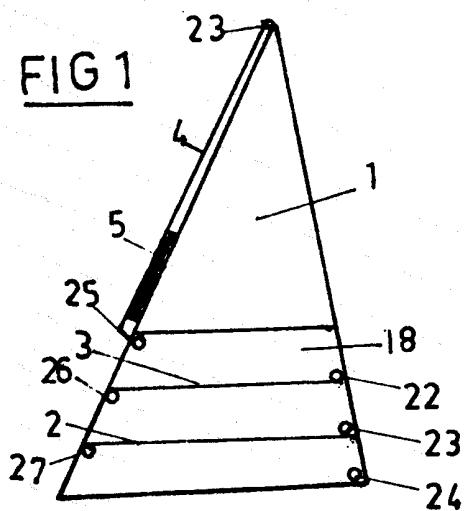
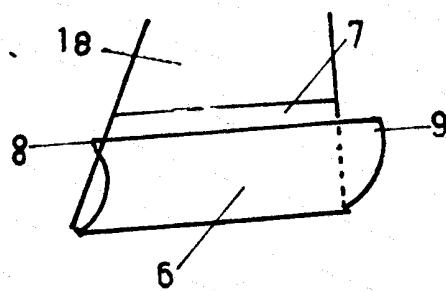
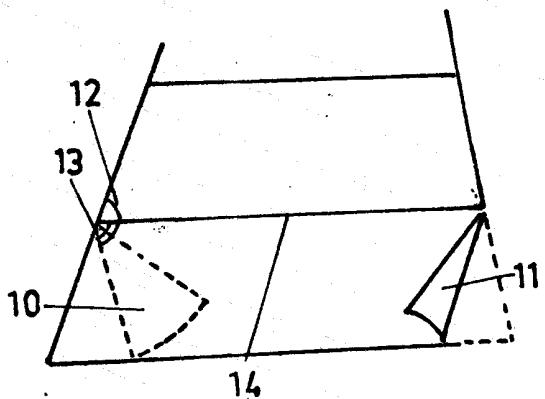
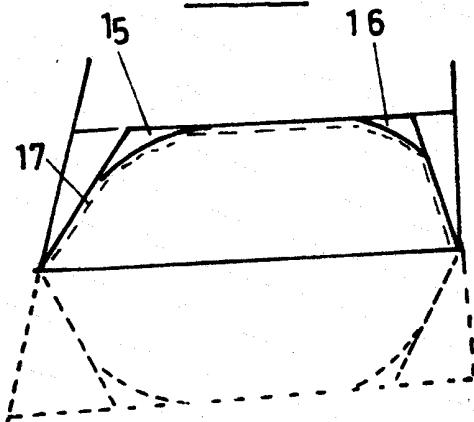
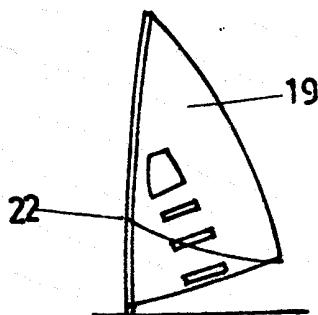
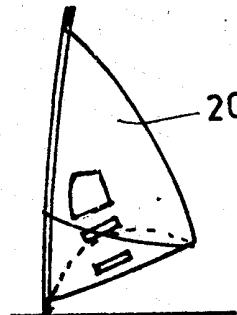
2° Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que les extrémités du secteur rabattu, sont repliées de façon à former des triangles (10, 11) dont les parties 10 supérieures sont introduites dans des pochettes (15, 16) fixées à la partie haute du secteur de repli (7).

3° Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que le profil des parties d'introduction de pochettes réceptrices est curviligne et comporte un secteur de fermeture à glissière (17) stabilisant la surface repliée. 15

4° Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que la fenêtre (5) assure le passage des éléments de liaison du mât avec la tête de "wishbone" ou rampe 20 de maintien et d'orientation.

5° Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que la voile comporte à sa partie basse des points d'attaches (25, 26, 27) à l'avant et (22, 23, 24) à l'arrière.

PL UNIQUE

FIG 1FIG 2FIG 3FIG 4FIG 5FIG 6FIG 7